

ATTESTATION GENERALE  
BOUCHONS VINS TRANQUILLES

La Société **AMORIM FRANCE S.A.S.**, représentée par Monsieur Franck AUTARD, en sa qualité de Directeur Exécutif Amorim France, atteste et certifie :

1. que le marquage des bouchons est réalisé exclusivement au feu sur les bouts ;
2. qu'aucun O.G.M. ni produit issu d'O.G.M. n'est utilisé pour la fabrication et la finition des bouchons qu'elle commercialise ;
3. que les bouchons produits au sein de nos unités industrielles ne contiennent pas de BISPHENOL A ;
4. que les produits finis livrés ne contiennent pas de substances allergènes ;
5. que les produits finis livrés sont exempts de phtalates, tant au niveau du process de fabrication des bouchons qu'au niveau des produits entrant dans leur composition ;
6. que les produits finis livrés ne sont pas ionisés.
7. que les bouchons en liège ne contiennent pas de molécules de type MOSH et MOAH selon les analyses de migration spécifiques réalisées.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **EYSINES**,

Date d'émission le **07/04/2020**

(Attestation valable pendant 5 ans)

**Franck AUTARD**

Directeur Exécutif

